

Procès-verbal de la vingt-huitième (28^e) séance (spéciale à huis clos) du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) tenue le mardi 17 avril 2018, à 13 h, au Club de golf Ki-8-Eb situé au 8200, boulevard des Forges à Trois-Rivières.

Procès-verbal adopté le 2018-05-15

Présences :	Absences :
M. Richard Desrochers (président)	M. Marc Descôteaux (vice-président)
M. Martin Beaumont (secrétaire)	M. Marcel Dubois
M. Richard Beauchamp	D ^r Jocelyn Hébert
M ^{me} Julie Beaulieu	
D ^r Christian Carrier	
M. Michel Dostie	
M. Michel Larrivée	
M ^{me} Jessica Lesage	
M ^{me} Elana MacDougall	
M. Carl Montpetit	
M ^{me} Chantal Plourde	
M. André Poirier	
M. Érik Samson	
M ^{me} Karine St-Ours	

Invité :
Aucun

POINTS STATUTAIRES

CA-28-01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration et le quorum étant constaté, M. Richard Desrochers, président, déclare la séance ouverte à 13 h 17.

Sur proposition de M. Michel Larrivée, appuyée par M^{me} Julie Beaulieu, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre tel que proposé.

CA-28-02. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET PRISE DE CONSCIENCE DES ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES

Le président demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est émise.

DOSSIERS SOUMIS POUR DÉCISION OU POUR INFORMATION

CA-28-03. NOMINATION À LA DIRECTION DU PROGRAMME JEUNESSE-FAMILLE : DIRECTION ADJOINTE AU CONTINUUM JEUNES EN DIFFICULTÉ (13-18 ANS) ET SANTÉ MENTALE JEUNESSE

Sur proposition de M^{me} Chantal Plourde, appuyée par M. Érik Samson, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Pour faire suite à une modification apportée à la structure d'encadrement de la Direction du programme jeunesse-famille, soit l'ajout d'un poste de directeur adjoint au continuum jeunes en difficulté (13-18 ans) et santé mentale jeunesse, des démarches ont eu lieu pour le processus de sélection de ce poste. La candidature de M. Éric Tremblay est retenue au terme du processus de sélection qui s'est terminé le 23 mars 2018.

Suite à la présentation de M. Martin Beaumont, président-directeur général, les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision : aucune question ou modification n'est adressée.

Résolution CA-2018-31

Nomination à la Direction du programme jeunesse-famille : Direction adjointe au continuum jeunes en difficulté (13-18 ans) et santé mentale jeunesse

CONSIDÉRANT l'article 173.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux qui indique que le conseil d'administration fixe le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur;

CONSIDÉRANT qu'au terme des processus d'affichage et de sélection, le comité de sélection a recommandé la candidature de M. Éric Tremblay;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par M. Éric Tremblay;

CONSIDÉRANT la recommandation du président-directeur général à l'effet de nommer M. Éric Tremblay au poste de directeur adjoint au continuum jeunes en difficulté (13-18 ans) et santé mentale jeunesse;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer M. Éric Tremblay à titre de directeur adjoint au continuum jeunes en difficulté (13-18 ans) et santé mentale jeunesse. Cette nomination prendra effet le 30 avril 2018;
2. d'autoriser le président-directeur général à confirmer l'embauche et les conditions de travail afférentes de M. Tremblay, en conformité avec les règlements en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;
3. de fixer le salaire de M. Tremblay selon la directive ministérielle, soit le minimum de la classe salariale actuellement en évaluation au ministère de la Santé et des Services sociaux ou 110 % du salaire qu'il recevait avant sa nomination, sous réserve de ne pas dépasser le maximum de la classe;
4. d'autoriser le président-directeur général à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

CA-28-04. NOMINATION À LA DIRECTION DU PROGRAMME DÉFICIENCE INTELLECTUELLE, TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME ET DÉFICIENCE PHYSIQUE : DIRECTION ADJOINTE AU CONTINUUM SANTÉ ET BIEN-ÊTRE EN DÉFICIENCE PHYSIQUE

Sur proposition de M. Carl Montpetit, appuyée par M^{me} Jessica Lesage, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Suite au départ à la retraite de la titulaire en titre, des démarches ont eu lieu pour le processus de sélection du poste de directrice adjointe au continuum santé et bien-être en déficience physique. La candidature de M^{me} Lyne Roberge est retenue au terme du processus de sélection qui s'est terminé le 13 mars 2018.

Suite à la présentation de M. Beaumont, les membres du conseil d'administration sont invités à adresser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision : aucune question ou modification n'est adressée.

Résolution CA-2018-32

Nomination à la Direction du programme déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique : Direction adjointe au continuum santé et bien-être en déficience physique

CONSIDÉRANT l'article 173.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et des services sociaux qui indique que le conseil d'administration fixe le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur;

CONSIDÉRANT qu'au terme des processus d'affichage et de sélection, le comité de sélection a recommandé la candidature de M^{me} Lyne Roberge;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par M^{me} Lyne Roberge;

CONSIDÉRANT la recommandation du président-directeur général à l'effet de nommer M^{me} Lyne Roberge au poste de directrice adjointe au continuum santé et bien-être en déficience physique;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer M^{me} Lyne Roberge à titre de directrice adjointe au continuum santé et bien-être en déficience physique. Cette nomination prendra effet rétroactivement le 15 avril 2018;
2. d'autoriser le président-directeur général à confirmer l'embauche et les conditions de travail afférentes de M^{me} Lyne Roberge, en conformité avec les règlements en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;
3. de fixer le salaire de M^{me} Lyne Roberge selon la directive ministérielle, soit le minimum de la classe 21 ou 110 % du salaire qu'elle recevait avant sa nomination, sous réserve de ne pas dépasser le maximum de la classe 21;
4. d'autoriser le président-directeur général à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

CA-28-05. DEMANDE DE DÉROGATION À L'EXCLUSIVITÉ DE FONCTION D'UN CADRE SUPÉRIEUR (DIRECTRICE ADJOINTE AU CONTINUUM SANTÉ ET BIEN-ÊTRE EN DÉFICIENCE PHYSIQUE)

Sur proposition de M^{me} Elana MacDougall, appuyée par M. Michel Larrivée, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

La participation de M^{me} Lyne Roberge, directrice adjointe au continuum santé bien-être en déficience physique, comme membre du conseil d'administration de la Fondation InterVal consiste à assister aux rencontres qui se tiendront à raison d'environ huit (8) par an, à exercer des activités diverses reliées à la Fondation, dont la promotion des activités de financement de cette dernière, ainsi qu'à participer aux décisions des orientations d'investissement de la Fondation, et ce, sans rémunération. Ceci représente approximativement de deux (2) à quatre (4) heures par mois.

Suite à la présentation de M. Beaumont, les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision : aucune question ou modification n'est adressée.

Résolution CA-2018-33

Demande de dérogation à l'exclusivité de fonction d'un cadre supérieur (directrice adjointe au continuum santé et bien-être en déficience physique)

CONSIDÉRANT l'article 59 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. O-7.2) prévoyant l'exclusivité de fonction pour un cadre supérieur qui est nommé à temps plein et la possibilité d'exercer tout autre mandat qui lui est confié par le ministre de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT la Politique sur l'exclusivité de fonction (PO-10-008) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec qui prévoit l'acceptation par le conseil d'administration de toute demande de dérogation à l'exclusivité de fonction pour les hors-cadres et les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT la correspondance du ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 juillet 2015 qui stipule que les cadres supérieurs sont autorisés à participer au conseil d'administration de la fondation de leur propre établissement ou d'un autre établissement du réseau;

CONSIDÉRANT l'implication de M^{me} Lyne Roberge, directrice adjointe au continuum santé et bien-être en déficience physique, comme membre actif du conseil d'administration de la Fondation InterVal;

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil d'administration d'une demande d'autorisation afin d'exercer des activités complémentaires (annexe 2 de la Politique sur l'exclusivité de fonction) par M^{me} Lyne Roberge;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter la demande de dérogation à l'exclusivité de fonction de M^{me} Lyne Roberge afin de siéger au conseil d'administration de la Fondation InterVal, pourvu que cette contribution n'ait aucun impact sur l'accessibilité et la qualité du suivi de son secteur d'activités.

CA-28-06. DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COLLÈGES INTERNES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS MCQ

Sur proposition de M^{me} Julie Beaulieu, appuyée par M. Érik Samson, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Le 12 janvier dernier, le ministre de la Santé et des Services sociaux a lancé le processus de désignation pour les représentants des collèges internes qui siègent aux conseils d'administration des établissements, soit le Conseil des infirmières et infirmiers (CII), le Conseil multidisciplinaire (CM), le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), le Département régional de médecine générale (DRMG), le Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP), ainsi que le comité des usagers (CU), et ce, pour un nouveau mandat de trois (3) ans. Le processus s'est donc déroulé du 2 février au 26 mars 2018, sous la supervision de M^{me} Marta Acevedo, coordonnatrice des affaires juridiques à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

Suite à la présentation de M. Beaumont, les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision : aucune question ou modification n'est adressée.

Résolution CA-2018-34

Désignation des membres des collèges internes au sein du conseil d'administration du CIUSSS MCQ

CONSIDÉRANT les paragraphes 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 5^o et 6^o de l'article 10 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales qui prévoit que la composition du conseil d'administration doit inclure un médecin omnipraticien qui exerce sa profession sur le territoire du centre intégré, désigné par et parmi les membres du département régional de médecine générale [ci-après « DRMG »], un médecin spécialiste désigné par et parmi les membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens [ci-après « CMDP »], un pharmacien d'établissement désigné par et parmi les membres du comité régional sur les services pharmaceutiques [ci-après « CRSP »], une personne désignée par et parmi les membres du conseil des infirmières et infirmiers de l'établissement [ci-après « CII »], une personne désignée par et parmi les membres du conseil multidisciplinaire de l'établissement [ci-après « CM »] ainsi qu'une personne désignée par et parmi les membres du comité des usagers de l'établissement [ci-après « CU »];

CONSIDÉRANT le respect du Règlement sur la procédure de désignation de certains membres du conseil d'administration des centres intégrés de santé et de services sociaux et des établissements non fusionnés;

CONSIDÉRANT le processus de désignation des membres des collèges internes au sein du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] qui s'est déroulé du 2 février au 26 mars 2018;

CONSIDÉRANT la réception par la présidente du processus de désignation du CIUSSS MCQ en date du 26 février 2018 d'une seule mise en candidature pour chacun des collèges suivants : DRMG, CMDP, CRSP et CU;

CONSIDÉRANT la réception par la présidente du processus de désignation du CIUSSS MCQ en date du 26 février 2018 de deux mises en candidature pour chacun des collèges suivants : CII et CM;

CONSIDÉRANT les élections qui ont eu lieu du 6 au 23 mars 2018 afin de désigner un représentant du Conseil des infirmières et infirmiers ainsi qu'un représentant du Conseil multidisciplinaire du CIUSSS MCQ;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de prendre acte des désignations des membres des collèges internes au sein du conseil d'administration du CIUSSS MCQ pour un nouveau mandat de trois (3) ans, soit celle de D^r Jocelyn Hébert pour le DRMG, de D^r Christian Carrier pour le CMDP, de M. Érik Samson pour le CRSP, de M. André Poirier pour le CU, de M^{me} Karine St-Ours pour le CII ainsi que de M. Carl Montpetit pour le CM;
2. de remercier formellement les personnes désignées pour leur implication au sein du conseil d'administration du CIUSSS MCQ;
3. de remercier formellement M^{me} Dannielle Philibert pour son implication au sein du conseil d'administration du CIUSSS MCQ du 7 novembre 2017 au 23 mars 2018.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-28-07. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, sur proposition de M. Érik Samson, appuyée par M. André Poirier, la séance est levée à 13 h 24.

LE PRÉSIDENT,

LE SECRÉTAIRE,

Original signé par

M. Richard Desrochers

Original signé par

M. Martin Beaumont
Président-directeur général